

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS54

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à accélérer la mise en place d'un dispositif de participation lorsqu'il devient obligatoire au franchissement du seuil des 50 salariés dans une entreprise. Toutefois, l'alinéa 2 du présent article prévoit qu'à promulgation de la loi, les entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement pourront en attendre le terme avant de mettre en place un dispositif de participation. Une telle disposition aura pour conséquence de réduire la portée immédiate de cet article 4. C'est pourquoi les auteurs de cet amendement demandent la suppression de l'alinéa 2.